

Orientations récentes de l'Université catholique

SOMMAIRE

- I. Les paradoxes de l'Université catholique.
- II. Le passé met en relief les mutations actuelles:
 - 1) Un regard sur le passé;
 - 2) Les mutations actuelles.
- III. Les Universités catholiques définissent leur identité:
 - 1) L'idéal de l'Université catholique;
 - 2) Traits caractéristiques de l'Université catholique;
 - 3) Rapports de l'Université catholique avec les autorités de l'Eglise.
- IV. Conclusions et perspectives d'avenir.

Selon Robert Paul Wolff, «l'expression *Université catholique* est strictement contradictoire dans les termes»¹. Réalité contradictoire? Nous ne le pensons pas; mais certainement paradoxale, du moins à première vue. Tout observateur qui entreprend aujourd'hui de décrire les caractères distinctifs de l'Université catholique aboutit, en effet, à une série de paradoxes. La réalité qu'il veut saisir se révèle tellement pluriforme, qu'il se demandera peut-être s'il arrivera à dégager ce qui constitue le propre de l'Université catholique.

I — Les paradoxes de l'Université catholique

Première constatation: l'Université catholique n'est pas nécessairement une institution, où la majorité des professeurs et des étudiants est catholique. Il existe même des Universités catholiques en Extrême-Orient, au Japon notamment, où 95% des étudiants sont

¹ L'auteur continue plus loin: «Tout homme qui se lie à des doctrines énoncées par d'autres, quelles que soient ces doctrines, et qu'il les perçoive comme vraies ou non pour lui-même — un tel homme n'est pas un candidat apte pour la communauté universitaire». Voir: ROBERT PAUL WOLFF, *The Ideal of the University*, Boston, Beacon Press, 1969, p. 129.

non-catholiques et où la proportion des professeurs non-catholiques est fort élevée.

Serait-ce, alors, par des statuts émanant de l'autorité ecclésiastique qu'une Université devient catholique? Pas toujours; aux Etats-Unis, par exemple, la presque totalité des Universités catholiques est régie par des statuts civils reconnus par l'Etat.

Le titre de propriété ne peut non plus servir de critère. Si certaines Universités catholiques sont propriétés de l'Eglise, beaucoup d'entre elles appartiennent à une «corporation» et sont régies par un conseil qui ne dépend pas de l'autorité ecclésiastique; et souvent ce conseil — qui constitue la plus haute autorité de l'Université — est composé en bonne partie de non-catholiques.

On note, d'autre part, qu'en plusieurs pays où les catholiques sont pourtant nombreux et actifs, il n'existe aucune Université catholique. C'est le cas de l'Angleterre et de l'Allemagne; remarquons cependant que, dans ce dernier pays, de nombreuses Universités publiques comportent une Faculté de théologie catholique régie par des ententes spéciales avec la Hiérarchie. Dans le continent africain, à part quelques institutions encore en voie de lente formation, il n'y a pratiquement pas d'Universités catholiques, depuis que l'Université de Kinshasa est intégrée à l'Université Nationale du Zaïre. Dans les pays de l'Est européen, l'Université catholique de Lublin en Pologne est la seule qui existe. L'Italie, si l'on fait exception des Universités pontificales de Rome, ne compte qu'une seule Université catholique, celle du Sacré-Coeur de Milan.

Observons enfin que, dans la plupart des nations, les universitaires ou les étudiants catholiques sont plus nombreux dans les Universités non-confessionnelles que dans les Universités catholiques. On sait le grand nombre et la qualité des professeurs catholiques dans les Universités d'Etat en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, aux Etats-Unis, etc. Leur influence sur la recherche en théologie, en philosophie, en histoire, en exégèse et dans les sciences de l'homme, se fait sentir aussi bien dans les milieux scientifiques qu'au sein de l'Eglise; leur contribution a souvent été déterminante pour l'avancement des sciences sacrées. En plus, disons-nous, l'Université catholique n'est pas l'institution qui comprend toujours le plus grand nombre d'étudiants catholiques. Qu'on me permette de citer à ce propos la remarque du Président d'une très grande Université non-confessionnelle de New York, qui me confiait avec un certain humour, au cours d'une réunion internationale, que son institution

était la plus grande «Université catholique» du monde, du moins si l'on compte le nombre considérable d'étudiants catholiques qui la fréquentent.

Ceci nous amène à un autre paradoxe. L'Université catholique ne se contredistingue pas nécessairement de l'Université publique du fait que celle-ci serait financée par l'Etat tandis que la première vivrait de fonds privés. Citons le cas de l'Université de Louvain et de l'Université de Nimègue, qui bénéficient de tous les droits de l'Université publique et des financements de l'Etat.

On pourrait continuer encore longtemps cette description, qui souligne à quel point les Universités catholiques diffèrent les unes des autres selon les cultures et les régions, et combien il est difficile de repérer les traits caractéristiques qui permettraient de distinguer l'Université catholique de toute autre.

Or, les catholiques sont les premiers à s'interroger sur la nature de l'Université catholique; et ceci n'est peut-être pas le moindre des paradoxes: l'objet principal de la recherche, entreprise par les responsables des Universités catholiques ces dernières années, a porté précisément sur la nature propre et la mission de l'Université catholique dans le monde moderne. L'Université catholique, comme bien des institutions de la société actuelle et de l'Eglise, est à la recherche de son identité et de sa raison d'être. Ce fait lui-même est nouveau et mérite réflexion; il signale, entre autre, que l'Université catholique est entrée dans une nouvelle phase de son existence.

II — Le passé met en relief les mutations actuelles

1) *Un regard sur le passé*

Il suffit d'évoquer brièvement dans quelles circonstances l'Université catholique exerçait son activité dans le passé pour comprendre les réadaptations et les réorientations qui s'imposent aujourd'hui à toute Université qui se veut catholique. Au Moyen-Age, par exemple, l'identité de l'Université catholique s'imposait d'elle-même. L'Université catholique émergeait avec la culture européenne et s'identifiait en bonne partie avec elle. Les Universités de Paris, de Bologne, de Salamanque, de Coïmbre, d'Oxford poursuivaient leur tâche et leur mission avec d'autant plus d'assurance qu'elles étaient des institutions pratiquement uniques dans leur milieu.

Lorsque, après la Renaissance et la Réforme, les Jésuites créèrent le collège classique en s'inspirant de l'Université de Paris, ils allaient mettre en mouvement une réforme pédagogique de large portée pour l'enseignement secondaire et post-secondaire. Après avoir fondé en 1553 le Collège Romain, devenu aujourd'hui l'Université Grégorienne, saint Ignace de Loyola engageait la Compagnie de Jésus dans la création de collèges similaires en Italie, en Espagne, au Portugal, en France et bientôt dans un grand nombre de villes d'Europe, d'Amérique du Sud, etc.². Il s'agissait, la plupart du temps, de collèges d'élite, qui rayonnaient par l'éducation d'hommes cultivés, formés à l'humanisme chrétien et capables d'assumer des responsabilités dans la société d'alors. Ces milieux étaient fort stratifiés socialement, mais les classes sociales n'étaient pas encore conscientes d'elles-mêmes. Un enseignement post-secondaire et supérieur réservé à une élite était alors accepté sans conteste.

Lorsque, après la Révolution française, l'Eglise voulut redéfinir sa position dans le monde de l'enseignement supérieur, elle créa des Instituts et des Universités catholiques. Le contexte avait changé de nouveau. Les Universités qui naissaient, en Europe surtout, se définissaient par rapport à un monde universitaire souvent hostile à la religion et à l'Eglise. Par un réflexe naturel, l'Université catholique du XIX^e siècle adoptait des méthodes défensives et tendait à se refermer sur elle-même, en exerçant une vigilante protection auprès de ses étudiants. Avec des moyens plus que modestes, cette Université subsistait grâce au travail pratiquement bénévole d'un corps enseignant composé en bonne partie de prêtres et de religieux. Ne durcissons pas cependant ces traits et ne soyons pas trop sévères pour la génération d'alors. La contribution scientifique de ces universitaires n'est pas sans importance; ils eurent le grand mérite de poursuivre l'oeuvre de l'enseignement supérieur dans des conditions nettement défavorables. N'oublions pas que les réflexions de John Henry Newman datent de cette époque. Peu après le milieu du

² D'après Koch, l'Ancienne Compagnie avait des Collèges avec enseignement supérieur en théologie dans les villes universitaires de Paris, Louvain, Salamanque, Coïmbre, Rome, Cracovie, Vienne, etc.; elle dirigeait des Universités ou Académies en Allemagne: à Graz, Dillingen, Paderborn, Fulda, Braunsberg; à Vilna (Lituanie), à Evora (Portugal), Pont-à-Mousson (Lorraine), Tyrnau (Slovaquie), Olmütz (Moravie), Dijon et Tournon (France); Quito (Equateur), Sucre (Bolivie), etc.

En outre les Jésuites avaient créé plusieurs Facultés théologiques et philosophiques en divers pays d'Europe et d'Amérique.

Voir L. KOCH, S.J., *Jesuiten-Lexikon. Die Gesellschaft Jesu einst und jetzt*, Paderborn, 1934, coll. 1783-1785.

xix^e siècle, Newman devenait le recteur de la nouvelle Université catholique d'Irlande et publiait ses *Discourses on University Education*. Quelques années plus tard, il fit paraître une nouvelle publication, *Lectures and Essays on University Subject*. Ces deux écrits furent repris et finalement publiés en 1873 dans l'ouvrage célèbre, *The Idea of a University*.

Par contraste, voyons comment la situation de l'Université catholique s'est transformée en ce siècle et surtout avec l'avènement de la société post-industrielle.

2) Mutations actuelles

Trois faits nouveaux semblent caractériser la situation actuelle de l'Université catholique.

a) L'Université catholique acquiert une conscience plus vive de ses responsabilités sociales et de son rôle propre dans la nation où elle exerce son activité; et elle entend participer aux tâches de la promotion sociale et du développement.

b) L'Université catholique s'est engagée dans un dialogue ouvert et dynamique avec la culture moderne.

c) De nouveaux modes de direction et de gestion se sont instaurés dans l'Université catholique.

En premier lieu, disons-nous, l'Université catholique doit *redéfinir sa mission et ses responsabilités dans un contexte social caractérisé désormais par la démocratisation de l'enseignement et la socialisation de la culture*. Notre époque a créé l'Université de masse. Cela signifie que les pays modernes cherchent à rendre l'Université accessible au plus grand nombre possible de candidats qualifiés. Pour atteindre cette fin, une nouvelle politique s'impose, qui comporte une planification du réseau universitaire national et une distribution plus rationnelle des ressources disponibles³. Tout en affirmant sa vocation propre, l'Université catholique ne peut faire abstraction de ces évolutions. En quelques pays, comme le Canada, la Belgique, la Hollande, les Universités catholiques se conçoivent comme un service public et elles réussissent à s'intégrer dans les programmes de la planification universitaire et dans les plans de subventions

³ Voir HENRI JANNE, *Les principes généraux de la planification universitaire*. Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie, Université libre de Bruxelles, 1971; et ANDRÉ PAGE, *L'Economie de l'Éducation*. Paris, Presses Universitaires de France, 1972.

aux Universités. Cette conception de l'Université catholique fait son chemin en plusieurs nations. Ajoutons que, au plan de la recherche scientifique, les Universités catholiques participent largement aux subsides que les Etats modernes allouent aux institutions qui acceptent de collaborer à la politique scientifique de la nation. Il y a là une source de revenus pour l'Université catholique comme pour toutes les institutions d'enseignement supérieur.

Mais c'est surtout, face aux problèmes de la *justice sociale* et du *développement*, que les Universités catholiques sont en train d'évoluer profondément. Les professeurs et les étudiants prennent plus vivement conscience de leurs responsabilités communes et de leurs possibilités d'action dans les tâches prioritaires que sont la libération de l'homme, la promotion sociale et le développement des nations. Cette volonté collective prend consistance et se traduit déjà par des engagements concrets: collaboration entre Universités riches et Universités plus pauvres, échange de professeurs et d'étudiants, plans de recherche dans les pays du Tiers-Monde, élaboration de programmes d'étude et de recherche autour des problèmes spécifiques du développement, etc. Qu'il suffise de rappeler que l'engagement de l'Université en faveur du développement doit respecter le caractère propre de l'institution universitaire, qui est vouée avant tout à la formation intellectuelle et morale. Dans sa participation aux tâches du développement, l'Université refuse d'être instrumentalisée et utilisée comme un agent politique. Son rôle irremplaçable est d'éclairer les esprits, de former des attitudes chez tous les membres de la communauté universitaire, d'approfondir, à la lumière de l'Evangile, le sens du développement intégral de la personne et des collectivités. Les initiatives concrètes de l'Université catholique pour subvenir aux misères proches ou lointaines de l'humanité se fondent sur une conception du progrès intégral de l'homme, lequel aspire à la fois aux biens matériels, culturels et spirituels.

Qui ne voit, à ces brèves évocations, combien l'Université catholique d'aujourd'hui est devenue une partie intégrante de la vie des nations et à quel point elle est solidaire d'une humanité en quête de justice, de dignité collective, de bien-être social, de croissance culturelle? Quelle distance entre l'Université catholique moderne et l'Université catholique du XIX^e siècle qui, à cause des circonstances, devait surtout se concentrer *ad intra* et se défendre contre des courants intellectuels et politiques adverses! De nos jours, la culture est caractérisée par un pluralisme des valeurs qui, en trans-

formant la situation de l'enseignement supérieur, a porté l'Université catholique à redéfinir son rôle dans la société moderne.

Nous rejoignons ainsi ce que nous disions plus haut: *l'Université catholique est franchement entrée dans un dialogue ouvert avec la culture moderne*. Le Concile Vatican II, qui a donné une impulsion nouvelle au dialogue de l'Eglise et du monde moderne, a trouvé un vaste écho dans les Universités catholiques. En général, si l'on consulte les nouveaux programmes d'études, on constate que les problèmes les plus actuels de notre époque sont présents aux Universités catholiques. Nous parlons, certes, de tendance générale. Bien des progrès restent à faire; mais l'orientation principale est prise et l'évolution semble se confirmer. Ce que l'on remarque surtout c'est que l'Université catholique cherche plus consciemment que par le passé à comprendre les implications intellectuelles et culturelles de la foi chrétienne⁴. Ceci a amené l'Université catholique à un renouveau de l'enseignement théologique et l'a rendue plus sensible aux valeurs du monde scientifique et aux courants intellectuels, moraux et artistiques de notre époque. L'Université catholique s'interroge sur les formes typiques de la croyance et de l'incroyance chez nos contemporains. Les préoccupations oecuméniques se font sentir de plus en plus; une intime collaboration au plan de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est instaurée entre professeurs catholiques et professeurs d'autres confessions chrétiennes. Le dialogue et la collaboration s'étendent aussi entre catholiques et représentants des religions non-chrétiennes.

Tout ceci montre que l'Université catholique s'identifie davantage avec les préoccupations scientifiques, intellectuelles et spirituelles de notre époque et qu'elle a appris à se situer au sein du pluralisme culturel qui caractérise la société d'aujourd'hui. Nous verrons bientôt que cet effort d'adaptation et de compréhension du monde moderne exige en retour, de l'Université catholique, un effort parallèle pour se découvrir elle-même dans sa spécificité et dans son rôle propre. Arrêtons-nous pour l'instant à décrire le troisième facteur de ce changement, que nous avons mentionné plus haut.

Changement dans la direction et la gestion des Universités catholiques. Dans la structure même de son gouvernement et dans ses modes de direction, l'Université catholique connaît de profondes transformations. La collégialité universitaire tend à se généraliser: professeurs,

⁴ Cet aspect a été illustré par le Card. G.-M. Garrone dans sa conférence «*Università cattolica e Chiesa*», publiée dans *Vita e Pensiero*, 54 (sept. 1971) 657-664.

étudiants et administrateurs sont appelés à participer conjointement aux divers organismes et aux conseils académiques où se décident les questions majeures touchant la vie de l'Université. Il est vrai que cette évolution est commune à toutes les Universités, mais il convient de noter que l'impact de ces changements a souvent été plus marqué dans les institutions catholiques qu'ailleurs.

Jusqu'à un passé récent, la plupart des Universités catholiques étaient dirigées par les Congrégations religieuses ou les Autorités diocésaines. La direction des Universités reflétait forcément le type d'autorité qui prévalait dans le monde ecclésiastique. La grande majorité des professeurs était composée de clercs et de religieux. Ce corps professoral, qui ne touchait souvent qu'une rétribution nominale, constituait le véritable patrimoine de l'Université catholique. C'était pour elle l'assurance d'un enseignement fort peu coûteux. La situation est tout autre aujourd'hui. A cause de l'extraordinaire diversification des enseignements, surtout dans les sciences, à cause aussi de la rareté relative du clergé et des religieux, les Universités ont fait appel à des professeurs laïcs, que constituent progressivement le principal contingent du corps enseignant. En maintes Universités catholiques, on compte désormais quelques dizaines de professeurs prêtres ou religieux, pour des centaines d'enseignants laïcs et, parmi ces derniers, il y a en général un nombre appréciable de non-catholiques, qui acceptent néanmoins de travailler dans les cadres d'une institution confessionnelle.

Du point de vue de la direction et de la gestion de l'Université, deux conséquences découlent de cette évolution: la première, c'est une augmentation considérable des coûts qu'entraîne la rétribution des professeurs; la seconde, la modification des rapports avec les autorités ecclésiastiques.

En plusieurs Universités catholiques, les professeurs laïcs acceptent des honoraires inférieurs à ceux que paient les Universités d'Etat; mais, malgré cette contraction des dépenses, presque toutes les institutions catholiques éprouvent une difficulté croissante à faire face à leurs nouvelles obligations. Les coûts toujours plus élevés que requièrent surtout l'enseignement des sciences et la recherche en laboratoire ont créé en plusieurs Universités une véritable situation de crise. Même si la générosité des bienfaiteurs ne se dément pas, les revenus ne sont plus proportionnés à l'accroissement des dépenses. En plusieurs cas, on a vu ces dernières années de grandes Universités catholiques cesser d'être catholiques et passer leur direction

aux pouvoirs publics. En d'autres pays, il semble y avoir un espoir fondé que l'Etat reconnaisse le service public rendu par les Universités privées, confessionnelles ou non, et qu'il les fasse participer sous diverses formes aux fonds publics. Certains observateurs croient que si cet espoir ne se vérifiait pas, on verrait d'ici quelques années plusieurs Universités catholiques cesser d'exister comme telles.

Les changements dans la composition du corps professoral et dans le mode de gestion des Universités catholiques ont entraîné autre conséquence notable: ils modifient le type de rapports concrets qui avaient prévalu jusqu'ici entre l'Université catholique et la Hiérarchie. Si les autorités de l'Université ne s'identifient plus avec les représentants d'un Diocèse ou d'une Congregation religieuse, si la majorité des professeurs sont des laïcs dont plusieurs même non-catholiques, et si le financement de l'Université dépend de moins en moins de l'Eglise, on comprend qu'entre l'institution universitaire et la Hiérarchie les rapports soient à redéfinir, surtout dans les Universités qui n'ont jamais eu statutairement de liens juridiques formels avec les autorités ecclésiastiques. Le problème n'est pas nouveau, mais il prend maintenant un aspect beaucoup plus complexe.

Les faits que nous venons de décrire dénotent que l'Université catholique est l'objet d'une mutation profonde et qu'elle est aujourd'hui amenée à redéfinir ses objectifs essentiels et les conditions de son activité. En pratique, les Universités catholiques doivent affronter avec réalisme les problèmes suivants. Il faut d'abord que les Universités catholiques trouvent de nouvelles sources de financement et qu'elles sachent en même temps préserver leur liberté propre. En outre, tout en raffermissant leur autonomie interne, elles doivent poursuivre une politique de collaboration positive avec les pouvoirs publics et les autorités de l'Eglise. Surtout, elles devront choisir, parmi la pluralité des tâches possibles, les fonctions qui conviennent le mieux à leur vocation spécifique, à leurs ressources et aux besoins concrets de chaque région.

Pour répondre aux enjeux qui se posent à elle, il est avant tout nécessaire que l'Université catholique s'identifie elle-même et qu'elle réexamine sa raison d'être véritable.

III — Les Universités catholiques définissent leur identité

Si les problèmes de l'Université catholique sont graves, un fait nouveau permet cependant d'entretenir l'espoir que les défis d'aujourd'hui seront affrontés avec des chances raisonnables de succès. En effet, pour la première fois en ces temps modernes, les Universités catholiques prennent de plus en plus conscience de leur solidarité, et elles ont décidé d'entreprendre, au sein de la Fédération Internationale des Universités Catholiques, une recherche collective sur elles-mêmes, sur leur nature, leur vocation, leurs responsabilités actuelles⁵. Cette auto-analyse, exceptionnelle par sa durée et le nombre des institutions impliquées dans l'expérience, a déjà donné des résultats fort importants. De nombreux documents d'orientation, correspondant à autant de réunions de travail, marquent les étapes les plus significatives de la réflexion collective. Mentionnons les documents suivants: le premier document de Land O'Lakes (Wisconsin), élaboré en 1967 par un groupe de représentants d'Universités catholiques des Etats-Unis et du Canada⁶, la déclaration de Kinshasa qui concluait l'Assemblée de la F. I. U. C. 1968⁷, le document de Rome rédigé durant le congrès des délégués d'Universités catholiques convoqué par la Congrégation de l'Education Catholique en avril 1969⁸. Ce dernier texte, ainsi que les observations ultérieures présentées par la Congrégation, furent étudiés dans diverses réunions régionales durant l'année 1971; et au cours de ces rencontres de nouveaux rapports furent préparés en vue de la recherche commune: ceux de Kyoto, de Land O'Lakes, de Caracas, de Grottaferrata (près de Rome). En février 1972 une nouvelle réunion avait lieu à Grottaferrata, où le Conseil et le Comité des Programmes de la F. I. U. C. tentaient d'intégrer tous ces apports en tenant compte des observations présentées par la Congrégation le mois précédent. Les résultats de ce long processus de recherche sont maintenant

⁵ Cette histoire récente a été retracée par NEIL G. McCLUSKEY, S.J. dans l'introduction de l'ouvrage collectif publié sous la direction du même auteur: *The Catholic University: A Modern Appraisal*. Notre Dame (Ind.), University of Notre Dame Press, 1970, pp. 1-28. Le Secrétaire Général de la F. I. U. C., Mgr. G. LECLERCQ, a bien analysé les étapes de la recherche commune des Universités catholiques dans «L'idée d'Université catholique aujourd'hui», conférence publiée dans *Ensemble* (Facultés Catholiques de Lille), n. 4, décembre 1971, pp. 243-253.

⁶ Ce document est reproduit dans McCLUSKEY, *op. cit.*, pp. 336-341.

⁷ Voir *L'Université catholique dans le monde moderne* (8ème Assemblée Générale, Université Lovanium, Kinshasa, Congo, 9-17 septembre 1968). Paris, Secrétariat Permanent de la F. I. U. C., 1969, pp. 294-302.

⁸ Voir texte dans McCLUSKEY, *op. cit.*, pp. 336-341.

contenus dans le document élaboré par le groupe international réuni à Grottaferrata en février 1972 et qui s'intitule *L'Université catholique*⁹. Le texte comprend quatre parties principales: I) Nature de l'Université catholique; II) Gouvernement de l'Université; III) Activités de l'Université; IV) Relations de l'Université catholique.

On ne saurait ici qu'illustrer certains aspects de ce rapport. Nous choisirons en particulier de rappeler brièvement ce qu'il nous apprend concernant: 1. L'idéal de l'Université catholique; 2. Les traits caractéristiques de celle-ci; 3. Les rapports de l'Université catholique avec les autorités de l'Eglise.

1) *L'idéal de l'Université catholique*¹⁰

L'Université catholique se propose d'abord l'universalité du savoir. L'humanisme chrétien qu'elle enseigne doit être ouvert à toute vérité et à toute valeur. Depuis le Concile Vatican II surtout, l'Université catholique cherche à mettre l'accent sur le dialogue plutôt que sur la controverse: dialogue entre chrétiens, entre croyants, entre humanismes d'origines diverses. Cet idéal entraîne une exigence d'entière liberté dans la recherche et dans la communication de ses résultats.

L'Université catholique entend défendre le respect des personnes, leur liberté, leur dignité et elle s'oppose à toute forme d'intolérance, de violence et de démagogie. La liberté de pensée, de conscience et de religion constitue une valeur que l'Université catholique entend défendre comme le présupposé de toute son activité.

L'Université catholique se conçoit en outre comme une communauté vraiment humaine basée sur l'enseignement du Christ. Le respect de la vérité doit s'accompagner d'un égal respect des personnes, allant jusqu'à la confiance, à l'estime et à la charité réciproques. Une certaine qualité d'unité communautaire devrait caractériser l'Université catholique.

L'idéal de l'Université catholique inclut également la volonté de promouvoir l'unité et le progrès de toute l'humanité. Au nom de l'universalité qu'elle proclame, l'Université catholique, tout en s'insérant dans des communautés humaines concrètes, entend être le témoin de la solidarité universelle des hommes. L'Université

⁹ *L'Université catholique*, texte ronéotypé de 38 pp., distribué par le Secrétariat Permanent de la F. I. U. C. à Paris en février 1972.

¹⁰ Voir *L'Université catholique*, «Introduction», pp. 5-12.

catholique désire ainsi répondre à l'une des requêtes les plus typiques de notre temps.

L'Université catholique veut être orientée vers l'avenir et se considérer comme un agent dynamique de changement social. Un tel idéal correspond aux besoins de notre époque, laquelle cherche une communauté fraternelle fondée sur la justice, la vérité, l'égalité et la paix entre tous les humains. L'idée de progrès et de développement est devenue une idée-force de notre époque. L'Université catholique doit manifester une volonté généreuse et éclairée de participer efficacement au changement social et au progrès intégral de l'homme.

Ceci entraîne un autre devoir qui est de chercher sans cesse une synthèse dynamique entre l'ordre et la liberté, entre la tradition et le renouveau. S'appuyant sur une histoire séculaire, l'Université catholique sait mesurer le poids et la valeur de la tradition; mais elle doit aussi reconnaître que cette tradition a fait germer des valeurs nouvelles qui se manifestent aujourd'hui dans les expériences de la démocratie, et dans les efforts de solidarité et d'entraide entre les hommes. Les Universités catholiques qui exercent leurs activités dans les diverses parties du monde doivent être les témoins d'un renouveau social et culturel exigé par l'idéal chrétien.

Par ailleurs, l'Université catholique entend protéger sa liberté et se défendre contre toute identification à un parti politique ou à une idéologie particulière. Ce présupposé ne dénote aucunement une sorte d'indifférence à l'égard de la politique; ce qui est en jeu, en définitive, c'est la liberté de servir la vérité sans entraves et par delà les factions politiques. Chaque membre de la communauté universitaire conserve toute sa liberté d'opinion et d'action en matière politique; mais l'institution universitaire comme telle refuse d'être liée à un courant politique particulier ou à une idéologie qui porterait préjudice à l'universalité du savoir et à la liberté de la recherche.

2) *Traits caractéristiques de l'Université catholique*¹¹

Le rapport de Grottaferrata a synthétisé en une excellente formulation les traits caractéristiques de l'Université catholique:

¹¹ Voir *L'Université catholique*, pp. 13-18. — Sur la nature de l'Université catholique on recommande les travaux publiés par les soins du P. N. A. LUYTEN, O. P., en particulier: *Recherche et Culture: Tâches d'une Université catholique*, Fribourg (Suisse), Ed. Universitaires, 1965; et *L'Université et l'intégration du savoir*, Fribourg (Suisse), Ed. Universitaires, 1970; on se reportera aussi aux deux volumes cités plus haut: *L'Université catholique dans le monde moderne* (1969); et N. G. McCLUSKEY, *The Catholic University: A Modern Appraisal* (1970).

«Le but de l'Université catholique en tant que catholique étant d'assurer d'une manière institutionnelle une présence chrétienne dans le monde universitaire face aux grands problèmes de la société contemporaine, ses notes essentielles sont les suivantes:

1. Une inspiration chrétienne non seulement individuelle mais communautaire;

2. Un effort continu de réflexion sur les acquisitions incessantes du savoir humain à la lumière de la foi catholique;

3. La fidélité au message du Christ tel qu'il est transmis par l'Eglise;

4. Un engagement institutionnel au service du peuple de Dieu en marche vers la fin transcendante qui donne un sens à la vie.

La réalisation de ces conditions fondamentales décide du caractère catholique d'une Université, qu'elle soit canoniquement érigée ou non.

A la lumière de ces caractéristiques, il est clair que l'Université catholique, par engagement institutionnel, apporte aux tâches d'enseignement, de recherche et autres services qui sont communs à toutes les Universités, l'inspiration et la lumière de la Révélation chrétienne».

La réflexion chrétienne aura évidemment un rôle privilégié dans l'Université catholique, mais ceci ne signifie nullement la domination de la théologie sur les autres sciences; il s'agit plutôt, pour l'Université catholique, de chercher à la lumière du message chrétien un approfondissement de tous les savoirs humains. Une réflexion critique sur les fondements épistémologiques et sur les méthodes de chaque discipline s'impose avant tout. Le respect de chaque discipline autant que leur critique mutuelle sont indispensables. «Outre cette purification réciproque bénéfique, la confrontation avec la philosophie et les sciences exactes et humaines peut être extrêmement enrichissante pour la théologie, laquelle, à son tour, peut faire bénéficier les autres sciences des perspectives ultérieures qu'elle ouvre». Cet effort de confrontation et de synthèse entre les savoirs est une entreprise toujours inachevée. En poursuivant cet idéal, l'Université catholique apportera le témoignage «qu'il n'existe aucune incompatibilité entre la science et la foi, mais qu'elles constituent deux approches différentes de la Vérité unique, au sein de laquelle elles sont appelées à se rencontrer sans dommage pour l'identité propre de chacune».

L'Université catholique entend, par ailleurs, se montrer sensible aux problèmes actuels de notre époque; «elle se doit de consacrer un soin particulier, selon les perspectives de l'engagement chrétien,

à l'examen critique des valeurs et des normes qui gouvernent notre société. Elle essayera ainsi de répondre à l'immense appel des hommes d'aujourd'hui qui, sous des formes parfois aberrantes, réclament des valeurs et des idéaux capables de donner un sens à la vie».

3) *Rapport de l'Université catholique avec les autorités de l'Eglise*

Pour l'honneur de la culture et de l'Eglise, l'Université doit s'efforcer d'être toujours plus pleinement Université; ce qui signifie avant tout un niveau académique de haute qualité et une autonomie indiscutée. Celle-ci découle de la nature propre de l'Université qui exige «la recherche inconditionnelle et la transmission de la vérité. De là elle tire son autonomie, sa liberté de recherche et d'enseignement. Elle n'est liée par aucune autre instance que par la vérité qu'elle cherche». Se reportant au congrès de l'Association Internationale des Universités, tenu à Tokyo en 1965, le document distingue les diverses formes d'autonomie dont devrait jouir toute Université: l'autonomie juridique, académique, administrative, financière¹².

Le principe de l'autonomie universitaire se réalise cependant selon des conditions historiques et particulières fort diverses¹³. L'une des déterminations concrètes dont il faut tenir compte, c'est que toute Université est «au service de la communauté qui la crée et la soutient». Un équilibre délicat est dès lors à trouver entre «l'autogérance de l'Université et le droit de regard de la communauté dont l'Université est l'émanation». Dans le cas des Universités catholiques, cette communauté englobe à la fois un milieu culturel déterminé ainsi que la collectivité ecclésiale. La dernière partie du document a longuement analysé les relations particulières qui existent entre l'Université catholique et la Hiérarchie de l'Eglise. Voici les points essentiels de cette analyse.

L'Université catholique, rappelle-t-on, a comme fonction propre de rendre le message chrétien significatif pour l'enseignement et la recherche. Des conséquences en dérivent pour l'Université catholique et spécialement pour la théologie. Selon la conception

¹² Voir *L'Université catholique*, II^e partie portant sur le «Gouvernement de l'Université», pp. 21-23.

¹³ Voir *L'Université catholique*, la IV^e partie où est traitée la question des «Relations avec la Hiérarchie de l'Eglise catholique», pp. 34-37.

catholique, «le message chrétien authentique ne nous est accessible qu'à travers la garantie d'une autorité doctrinale qui est le magistère de l'Eglise». Et, partant, si le théologien catholique veut être fidèle au postulat de sa propre science, il admettra que «la recherche inconditionnelle de la vérité n'est possible que moyennant la fidélité au magistère». En spécifiant ainsi la source de la connaissance théologique, on ne limite pas pour autant la liberté du théologien catholique. Dans les limites de la prudence et en tenant compte de la maturité de ses étudiants, le théologien doit bénéficier d'une véritable liberté académique. «Il doit lui être permis de poser des questions, d'élaborer de nouvelles hypothèses, de chercher de nouvelles interprétations et de nouvelles formulations, de publier et de défendre ses conceptions, d'étudier les sources théologiques, y compris les déclarations de l'Eglise enseignante, avec la pleine liberté d'une recherche scientifique au sens moderne du mot».

L'autorité de l'Eglise n'interviendra que «si la vérité du message révélé est nettement en jeu». Le document formule, en cette matière, une importante précision: «la reconnaissance de l'autorité de l'Eglise en matière doctrinale n'implique pas de soi que la hiérarchie intervienne dans le gouvernement de l'Université et l'administration académique». Lorsque des liens statutaires existent entre l'Université catholique et l'autorité ecclésiastique, il est souhaitable que les modalités d'intervention de l'Eglise soient prévues. Si ces liens n'existent pas, l'autorité ecclésiastique ne doit intervenir auprès du théologien que «comme membre individuel de l'Eglise s'il en est un». Toute intervention devrait être superflue, si à l'intérieur de la communauté universitaire catholique s'exerçait efficacement l'autorégulation que constitue la critique du théologien par ses pairs.

Au delà de son rôle de vigilance, l'Eglise, espère-t-on, exercera une fonction de promotion et d'encouragement envers les Universités catholiques; «et il est à souhaiter qu'une collaboration étroite se développe entre le Saint-Siège et l'Episcopat d'une part, l'Université catholique d'autre part, en vue d'approfondir les grands problèmes auxquels l'Eglise est confrontée dans le monde, et de chercher des solutions adaptées à l'évolution de l'humanité et susceptibles d'assurer un rayonnement plus large et plus efficace du message évangélique».

IV — Conclusions et perspectives d'avenir

L'analyse rapide que nous venons d'esquisser révèle que les Universités catholiques d'aujourd'hui, malgré les mutations profondes qui les affectent, font preuve en général d'un dynamisme nouveau. Cela est dû surtout au fait qu'elles ont entrepris ensemble, de façon réaliste et courageuse, de redéfinir leurs responsabilités dans le monde actuel. Les justifications d'autrefois ne suffisent plus. La poursuite de l'activité universitaire catholique implique de grands efforts et sacrifices; aussi est-il indispensable que les responsables aient une claire vision de leur tâche spécifique. On peut dire que la réflexion collective des Universités catholiques a permis à celles-ci, au cours des dernières années, de reconformer leur idéal, de mieux discerner leurs traits essentiels et leur rôle dans la culture moderne. L'un des signes les plus encourageants, en dépit des risques sérieux qui subsistent, c'est que les Universités catholiques, une fois affirmée et consolidée leur autonomie interne, cherchent désormais à entrer dans une concertation nouvelle avec les responsables de l'Eglise afin de mieux définir les tâches urgentes qui s'imposent à elles.

Essayant de discerner l'avenir, on peut déjà prévoir que les Universités catholiques s'orienteront vers certains objectifs privilégiés. Ceux-ci varieront d'une région à l'autre, mais dans l'ensemble les finalités suivantes semblent, d'ores et déjà, en voie de réalisation au moins initiale.

1. *Un effort interdisciplinaire et conjoint dans la recherche*

Le travail interdisciplinaire offre un champ quasi illimité pour l'enseignement et la recherche; mais, on mesure mieux, à l'expérience, les difficultés méthodologiques qu'il comporte. A tout le moins, on discerne une volonté de plus en plus ferme des Universités catholiques d'élargir le dialogue des sciences, surtout entre la théologie et les autres disciplines. Les programmes d'étude en font foi en maintes Universités et Facultés.

La collaboration, non seulement entre disciplines, mais entre Universités est également désirée. Des projets se précisent, des résolutions s'affirment. Les initiatives laissent espérer que les Universités catholiques entreront, grâce à une libre collaboration, dans les perspectives d'une politique de la recherche dans l'Eglise. Ainsi les

études supérieures, selon le vœu du congrès de Kinshasa (1968), contribueront à «mettre les découvertes de la science en tous les domaines à la disposition du peuple de Dieu et spécialement de ceux qui assurent dans l'Eglise la responsabilité des décisions importantes»¹⁴.

2. *La participation effective aux tâches du développement et de la justice sociale*

Cet objectif fut le thème de la Conférence générale de la F. I. U. C. tenue à Boston en 1970. Les Universités catholiques y reconnurent leur responsabilité propre comme Universités et comme institutions catholiques. Elles se sont engagées à répondre, chaque année, à un questionnaire qui leur sera envoyé par la F. I. U. C., afin de faire connaître à tous, les initiatives concrètes prises en chaque institution en faveur du développement. Il y a là la promesse d'un engagement toujours plus conscient et efficace des Universités en faveur des besoins primordiaux de notre temps.

3. *Un approfondissement de la fonction critique et spirituelle de l'Université catholique*

Les Universités catholiques veulent dépasser les tâches de la simple transmission des connaissances et entrer dans une perspective de renouveau intellectuel, social et spirituel. Elles désirent se mettre à l'écoute des requêtes formulées à l'endroit de l'Université catholique par la communauté académique, la communauté ecclésiale et la communauté séculière. Ce thème constitue la matière de l'Assemblée générale de Salamanque (en 1973). Ce problème, comme ceux qui furent évoqués plus haut, amènent les Universités catholiques à collaborer intimement avec les organismes internationaux comme l'UNESCO et l'Association Internationale des Universités; elles travaillent aussi en étroite collaboration avec les Secrétariats nouveaux créés dans l'Eglise pour affronter les problèmes-frontières de notre temps: le Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens, la Commission pour les Laïcs, la Commission «Justice et Paix», le Secrétariat pour les

¹⁴ *L'Université catholique dans le monde moderne*, p. 301.

Non-Croyants. Le fait est significatif des préoccupations actuelles des Universités catholiques et de leur volonté de travailler dans une perspective de service ecclésial et de dialogue au monde.

4. *La collaboration des Universités catholiques avec d'autres institutions catholiques, surtout avec les Facultés de théologie*

Depuis l'Assemblée générale de Boston (1970), la F. I. U. C. s'est engagée à promouvoir des rencontres entre responsables de Facultés de théologie, ou d'Instituts ou Départements de sciences religieuses. Des réunions régionales sont organisées en vue de rencontres internationales. Ce qui est envisagé ce n'est pas à proprement parler des congrès scientifiques de théologiens, mais plutôt des rencontres où les responsables des Facultés ou Instituts de théologie étudient ensemble les problèmes universitaires de leurs institutions ainsi que les modes possibles de collaboration avec d'autres formes d'enseignement supérieur catholique. On peut estimer que le monde universitaire catholique bénéficiera grandement de la collaboration entre Universités catholiques et Facultés de théologie. Il s'agit, en définitive, de permettre à des formes diverses et souvent dispersées d'activité universitaire de se découvrir réciproquement afin de favoriser le dialogue entre disciplines. Il importe surtout de poser ensemble les conditions pratiques pour une recherche collective, surtout en ce qui concerne les besoins des plus pressants de l'Église et du monde. Les institutions catholiques d'enseignement supérieur ont chacune une responsabilité propre; mais il est indispensable que leurs responsabilités collectives soient également reconnues et que leur libre collaboration se traduise par un progrès de la recherche commune dans l'Église.

Dans ces perspectives, on comprend la conviction qui prévaut chez les responsables des Universités catholiques, malgré les innombrables difficultés qu'ils ont à surmonter: ils sont persuadés que l'Université catholique, selon l'expression du Saint-Père, est une «instance nécessaire» dans l'Église. Qu'on nous permette de terminer en citant ces paroles, à la fois réalistes et convaincantes, de Paul VI: «Dans cette vue, les fins et la mission de l'Université catholique dans le monde d'aujourd'hui acquièrent des dimensions nouvelles et plus exigeantes. Dans un esprit plus marqué de dialogue, de service et de collaboration, elle se doit, non seulement de réaliser

pleinement les finalités propres de toute Université, mais aussi d'être le centre privilégié où s'accomplit l'intégration scientifique de toute connaissance dans une vision d'unité supérieure, c'est-à-dire dans la lumière de la sagesse de la révélation chrétienne».

Le Saint-Père souligne dès lors le rôle indispensable de l'Université catholique dans l'Église: «Les problèmes de l'Université catholique sont nombreux et graves, sur le plan académique et sur le plan administratif. On sera réconforté par cette pensée que s'employer au progrès de l'Université catholique c'est remplir une tâche ecclésiale irremplaçable et urgente. L'Université catholique est un élément nécessaire de l'Église qui vit dans le monde et au service du monde»¹⁵.

HERVÉ CARRIER, S. J.

¹⁵ Lettre de S. S. Paul VI à M. le professeur Giuseppe Lazzari, recteur de l'Université catholique du Sacré-Coeur de Milan, le 8 décembre 1971. Cf. *L'Osservatore Romano*, 12 décembre 1971.